



Est ce un vice de procedure ?

Par **Ebe**, le **12/12/2025 à 05:09**

Bonjour je suis éducateur de football j'ai pris 14 matchs de suspension mais je n'ai jamais été convoqué à la commission ni reçu de notification, juste sur footclubs

est ce un vice de procédure ?

Par **Jeussépatou**, le **12/12/2025 à 08:33**

Bonjour,

Le mieux serait que vous lisiez votre règlement disciplinaire pour connaître la procédure.

Vous n'avez pas fait appel ?

Vous pouvez contester cette décision auprès du CNOSF.

Cordialement

Par **Zénas Nomikos**, le **12/12/2025 à 11:43**

Bonjour,

pour une consultation gratuite d'avocat :

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F20706>

Par **Louxor_91**, le **12/12/2025 à 15:55**

Bonjour,

14 matchs de suspension ?! C'est énorme tout simplement ! Et vous êtes éducateur ? Je ne sais pas ce que vous avez pu faire pour mériter une telle sanction ? Et c'est étonnant que vous n'ayez été convoqué nulle part ? Il leur faut peut être plus de temps ?